

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P. WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT. **Mesdames** : L. BISCHOFF - D. DEVAUX - O. TIERSONNIER - R. POUPELIN et N. CERCLÉ.

Excusée : Véronique BONNEMOY.

Le compte rendu de la séance du 28 Août 2024 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Monsieur Le Maire.

- Mise en place antenne réseau téléphonie courant 2025, emplacement au-dessus du lotissement.
- Recrudescence des cambriolages dans les agences postales communales.
- Dossier PLUI : urbanisation des sols, définir les différentes zones constructibles, agricoles.
- Transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes au 01/01/2026, plus d'obligation suite à l'annonce du 1^{er} Ministre.
- Commission adressage : la commande des plaques et numéros est passée, la pose est prévue courant décembre.
- Commission aménagement des espaces et développement durable : environ 140 arbres et arbustes seront plantés vers la zone déchets verts.

Un point finance est donné par Mme Poupelin.

Renouvellement contrat de travail des agents.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler les contrats de travail pour les agents contractuels et suite à la nouvelle organisation du service de l'agence postale communale, et de l'école maternelle, à compter du 1^{er} Mars 2024, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif pour la fonction de la gestion de l'agence postale communale (secrétariat et entretien des locaux), pour une durée hebdomadaire de 10 heures, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.
- De créer un emploi permanent d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, pour l'école maternelle, pour une durée hebdomadaire de 32 heures, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.

Achat défibrillateur.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que nous sommes dans l'obligation d'avoir un défibrillateur, notre salle polyvalente est classée en établissement recevant du public, catégorie 4.

Deux devis ont été réalisés, après examen de ceux-ci par la commission travaux, les membres à l'unanimité décident de retenir la proposition de SPARA de Moulins pour un montant de 1 854,00 € TTC et un contrat de maintenance obligatoire pour 4 ans, soit un montant annuel de 178,80 € TTC.

Cet appareil sera placé dans un coffret extérieur, sur le mur de la mairie. Il reste à prévoir le raccordement, un devis a été demandé à l'Ets socielec de Jaligny sur Besbre.

Diagnostic immobilier.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au diagnostic immobilier qui a été réalisé dans le logement locatif situé au-dessus de la mairie, il y a lieu de faire réaliser une mise en conformité pour l'installation électrique.

Un devis a été demandé à l'Ets Socielec de Jaligny sur Besbre, il s'élève à la somme de 1 400,30 € TTC.

Les membres à l'unanimité approuvent de devis

Devis Enedis.

Monsieur Le Maire informe les membres que suite au projet de l'installation de l'entreprise TMDA de Varennes sur Allier dans notre local communal, des devis ont été sollicités auprès ENEDIS afin de prendre en charge d'un raccordement au réseau électrique.

Un devis d'un montant de 1 658,88 € TTC a été présenté pour un branchement sans extension de réseau, puissance 12 KVA, branchement complet souterrain et un devis d'un montant de 864.00 € TTC pour reprise de l'installation existante. Les membres à l'unanimité approuvent ces devis.

Alimentation panneau d'affichage.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le panneau d'affichage proposé par le Conseil Départemental a été installé, il convient de prévoir le raccordement électrique.

Un devis a été demandé à l'Ets Socielec de Jaligny sur Besbre, il s'élève à la somme de 2 008,80 € TTC. Les membres à l'unanimité approuvent de devis.

Demande d'accord définitif de subvention Conseil Départemental au titre du patrimoine rural non protégé (travaux église).

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu un accord de principe pour la demande de subvention déposée au titre du patrimoine rural non protégé pour les travaux de restauration sur l'église Saint-Barthélémy. **Le montant des travaux s'élève à 27 639,08 € HT soit 33 166,90 € TTC.**

Les membres décident de faire réaliser les travaux et sollicitent l'accord définitif de la subvention auprès du Conseil Départemental.

Statuts du Sivos

Monsieur Le Maire informe les membres que suite à la demande du Sivos, il convient de procéder au retrait de la délibération n° 51/2024 qui approuvait la modification de ses statuts suite à l'intégration de la commune de Bert et de Montcombroux les Mines.

En effet, à la demande de la Sous-préfecture les statuts ont dû être modifiés. Ils ont été approuvés par le Comité Syndical du Sivos en date du 23/10/2024 et il est demandé à chaque commune adhérente de délibérer à nouveau suite à l'intégration des communes de Bert et Montcombroux les Mines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuvent les nouveaux statuts du SIVOS joints à la présente délibération.

Charte Sensibilis'haie

Monsieur Le Maire informe les membres que dans le cadre du projet Sensibilis'haie proposé par la Fédération de Chasseurs cofinancé par l'Office Française de la Biodiversité, pour la plantation d'une haie sur la commune.

La commission chargée de la gestion des espaces et développement durable a étudié cette proposition et donne un avis favorable pour une plantation de haie (environ 140 arbres)

Heures agent technique – station épuration.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, comme les années précédentes, il convient de définir le temps passé par l'employé communal pour la gestion des deux stations épuration.

Une moyenne sur l'année de 2 h ½ par 47 semaines travaillées est comptabilisée par son taux horaire + charges patronales.

La dépense correspondante est inscrite au budget assainissement et une recette d'un même montant au budget de la commune.

Fin de séance à 22 h 00

